

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des *Facteurs lyonnais*, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors le Département	50	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERLIN, rédact. en chef de la *Liberté*, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

Un an. six mois. trois mois. un mois.

Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 5 avril.

Du mouvement révolutionnaire.

En voyant toutes les nations s'agiter autour de nous, et secouer violemment sur leurs épaules le vieux manteau des royautés, beaucoup de gens s'imaginent que nous sommes sur le point d'assister à l'une de ces luttes gigantesques qui englobent plusieurs générations. Ils voient déjà, du sol révolutionné, germer partout des héros et des conquérants. Les révolutions ne sont, à leurs yeux, que les cris d'alarme des nationalités, prêtes à s'entredévorer, pour faire place à un autre ordre de choses, à d'autres combinaisons de territoires.

Ce sont là les pensées d'esprits timides, toujours dominés par le bruit qui se fait autour d'eux, et attardés dans leurs souvenirs ou dans leur connaissance de l'histoire.

Pour nous, nous ne croyons pas à la résurrection des grandes guerres; il n'y a plus de place pour les conquérants au sein de sociétés contentes de l'espace que leur a assignée la Providence sur la carte d'Europe. Aucun peuple ne rêve à absorber un autre peuple autrement que par la communauté des mœurs, du langage et des institutions. Les nations se tendent la main et obéissent à l'impulsion irrésistible qui les porte à la grande unité que notre siècle ne verra peut-être pas éclore.

Il n'est besoin, pour se pénétrer vivement de cette croyance, que de se rappeler sommairement la grande histoire dont les faits se pressent entre la date du 24 février et celle du jour où nous écrivons ces lignes. La République française s'est hâtée de dire au monde que, s'il n'était pas dans sa politique de voiler ses grandeurs et ses sympathies, elle rejetait comme une dépouille vaine, comme une chaîne de ses bras, toute idée de conquête violente et d'initiative révolutionnaire dans les autres pays; qu'elle avait assez foi dans la force de ses exemples pour croire que, placée à l'avant-garde du mouvement universel, elle serait suivie par tous les peuples; qu'en un mot, elle se proposait à l'Europe plutôt

comme un modèle que comme un arbitre armé entre les peuples asservis et leurs oppresseurs. Les peuples ont compris cette sublime leçon. Au lieu d'attendre, comme des détenus découragés, la venue d'un libérateur, ils ont tout d'un coup acquis la conscience vive de leur force. La parole pacifique descendue sur eux, les a rendus invincibles. En quelques jours, ils ont atteint la grande veille de leur affranchissement définitif.

De leur côté les royautés, accablées du remords de leurs œuvres récentes, sont restées stupéfaites en face de ces peuples si subitement transformés, parlant une langue qu'elles ne leur avaient jamais apprise, et leurs armées ont été comme pétrifiées par un souffle inconnu. Aujourd'hui les monarchies se retournent péniblement pour chercher un dernier repos sur leur lit constitutionnel. Elles octroient des chartes, elles ouvrent les prisons, elles courtisent le peuple vainqueur et se laissent aller à la dérive sur un courant dont elles ignorent le terme.

Est-il dans ce spectacle quelque symptôme d'une lutte prochaine? Le mouvement révolutionnaire ira-t-il se heurter, pour en être écrasé ensuite, à quelque obstacle puissant dressé sur son chemin? Cela peut arriver. Demandons-nous quelles mœurs seraient assez hardies pour le dresser et quel intérêt elles pourraient avoir à le faire?

Tous s'accordent à voir dans une alliance entre l'Angleterre et la Russie, le nœud gordien que doit trancher l'épée révolutionnaire. Les tendances de l'oligarchie britannique ont plus d'un point de ressemblance avec celles de l'autocratie russe. Toutes deux tiennent au maintien de l'immobilité européenne, l'une pour assurer la prépondérance du commerce anglais, l'autre pour ne pas voir se rompre le fil sanglant de la politique du chef et du fondateur de la dynastie des Romanov.

Une révolution européenne doit être le signal de la résurrection industrielle, et fera manquer à Constantinople le coup de filet médité par la Russie. Le testament de Pierre I^{er} s'envolera en lambeaux devant le rétablissement de la nationalité polonaise, et les chaudières anglaises se rouilleront dans leurs usines, le jour où le travail, au lieu d'être une oppression, deviendra la vie, la circulation bienfaisante des nationalités régénérées. Opprimer est, pour l'Angleterre et la Russie, une condition indispensable d'existence. Que l'Irlande jette à la mer la suprématie anglicane, que la Pologne établisse un solide boulevard entre la Russie et nous, la frontière de l'Europe s'arrêtera à la Vistule, et nous ne nous inquiéterons plus de Saint-Petersbourg. Nicolas sera un souverain asiatique, l'Angleterre deviendra une nation au lieu d'être un empire, et il faudra que sa frontière s'arrête à ses falaises.

Il est de toute évidence que l'une et l'autre de ces nations veulent prévenir ce résultat. Mais le pourront-elles? L'Angleterre a laissé le monde. Si jamais elle tend la main au despotisme, une immense clameur s'élèvera de toutes les es-

trémities de l'Europe; elle sombrera sous ses eaux. Son aristocratie périra dans son audace. L'Amérique et l'Europe s'uniraient pour l'écraser. Croyons plutôt qu'elle rendra à l'Irlande sa liberté et qu'au lieu de rêver le retour d'une prépondérance désormais impossible, elle se contentera de consommer ses richesses et de ne régner sur les marchés de l'Europe que par ses ressources coloniales. La part sera déjà assez large, un grand peuple peut s'en contenter.

Alors, qu'osera, malgré ses fureurs et ses rancunes, ce Czar traqué par vingt révolutions? S'il ne veut pas périr dans le naufrage, il faudra bien qu'il consente à voir son empire s'arrêter au Caucase, à la Mer Noire et aux frontières de la Pologne. Cet empire est assez beau encore pour le consoler de ses déceptions.

Peut-être nous trompons-nous dans nos prévisions; souvent la providence choisit ses voies à une hauteur où l'œil de l'homme ne peut atteindre, mais elle a laissé dans l'histoire une trace assez marquée pour éclairer l'avenir. La société n'est pas éternellement vouée à une immolation sanglante; un jour, nous l'espérons, se fermera la voie pénible de ses expiations, c'est pour la rendre à ses vraies destinées que le christianisme est venu éclairer les hommes. La devise nouvelle des peuples n'est pas un cri de guerre, et ce n'est pas pour bénir des tombeaux que Dieu a envoyé à Rome, dans la personne de Pie IX, le pieux précurseur de la rédemption nouvelle.

Les dernières lettres que nous avons reçues de la Savoie annoncent qu'une lutte de plusieurs heures a ensanglanté Chambéry.

Maitres de la ville, les volontaires s'occupaient, ainsi que nous le disions hier, de la formation d'une sorte de Gouvernement provisoire.

Des rassemblements hostiles au parti républicain s'étant formés, les volontaires les ont sommés de se disperser avec menace de faire feu en cas de désobéissance. Les groupes se sont dissipés; mais les volontaires, oublieux de toute prudence et de toute modération, ont envahi le Château-Royal et la plupart des édifices publics et les ont dévastés.

Aussitôt le tocsin a retenti. Les gens des campagnes sont arrivés en masse sur Chambéry, et après un combat acharné, qui s'est prolongé toute une matinée, les volontaires et leurs adhérents ont eu le dessous. Le plus grand nombre d'entre eux sont restés prisonniers.

On compte vingt ou trente morts et beaucoup de blessés. Les vainqueurs ont proclamé de nouveau Charles-Albert.

Chambéry et la Savoie sont dans la plus complète désorganisation.

Bien que les lettres de Valence, qui nous ont été communiquées ce matin, et datées d'hier, 5 avril, à 8 heures

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 6 avril 1848.

MOEURS DES MATELOTS.

(Suite.)

Le lendemain, il pouvait être neuf heures de la matinée, assis près du châlir, où, grace aux profits du retour, une *moquette* de café regala sa bonne mère, Olivier s'occupait sans défiance à réparer ses filets, quand on heurta violemment à la porte.

« Qui diable frappe ainsi? — Ouvrez! ne savez-vous pas? Tirez sur le bout de ligne. »

On heurta de nouveau.

« C'est décidé, il faut que j'y aille. »

Olivier pâlit en voyant deux gendarmes. Doué d'un caractère naturellement doux et rangé, il n'était pas accoutumé à de telles visites; aussi son inquiétude égala-t-elle sa surprise, lorsqu'il entendit prononcer son nom par le brigadier, dans les mains duquel il aperçut des fers.

IV.

LA COUR D'ASSISES.

Le hasard de leur position fait presque toujours la célébrité des monuments comme celle des hommes. Il ne manque à la cathédrale de Coutances que de s'élever dans un cen-

tre plus fréquenté des artistes, pour être citée comme une des plus admirables productions de l'art chrétien.

Mais je ne parlerai point du mérite de cet édifice où s'offre, dans toute sa fraîcheur orientale, dans son grandiose pur et élégant, le génie architectural du douzième siècle. Je ne veux parler que d'une impression individuelle.

Lorsque j'ai bien contemplé cette admirable basilique, où l'œil étonné saisit à peine tous ces trésors que l'artiste a prodigués dans les détails harmonieux d'un ensemble dont la majesté confond la pensée; quand je me suis enivré de la poésie qui déborde de ce cantique de pierre, où tout est grâce aérienne, ferveur religieuse, élégance et sublimité, une pensée se mêle toujours à l'admiration qui me reste dans l'âme, et cette pensée la voici :

Une étable pour le Messie; pour le Dieu un autel de pierre dans les catacombes; liberté et moralisation pour les peuples: voilà le christianisme! Admirable évangile de civilisation; code où tout est progrès; morale où tout est amour.

Le catholicisme est venu; la majestueuse simplicité a disparu sous le luxe du monde; le culte a tué le dogme, le pontife a pris les pompes de Satan et la livrée de César. Du faste, plus de morale! l'apôtre s'est fait histrion; le culte parade à bénéfice.

Et c'est le palais épiscopal de *Monseigneur* l'évêque de Coutances, comme on dit encore dans le pays, qui me jette dans l'âme ces pensées. Philosophe, je me prends à regarder en pitié cette église que j'admire artiste. Qu'est-ce que ce temple pour Dieu, s'il faut un palais pour l'homme?

Et ne croyez pas que les héritiers du pêcheur se fassent faute de consolations sur cette terre d'exil! Parc, jardin, hôtel, kiosque, hangars, celliers, écuries, remises, rien ne leur manque dans cette vallée de larmes, *lacrymarum valle* comme

ils chantent, les bons pasteurs!

Mais la raison publique est en crudescence, et malgré le retrait de la marée, le peuple est resté maître des écuries de *Monseigneur*. C'est là qu'il a placé sa justice: c'est là qu'aux assises de mars 1821 s'agitaient les débats dont nous allons tracer une scène.

Dix heures venaient de frapper à l'horloge de la cathédrale. Quelques uns de ces honnêtes et paisibles bourgeois, dont la vie oisive s'immobilise entre les joyusetés des ventes publiques et les émotions des cours criminelles, assis sur les bancs de l'enceinte réservée, recueillaient, le menton posé sur la pomme d'ivoire de leur vrai jone, les divers incidents entre lesquels flottait l'interrogatoire, tandis que le peuple debout et pressé derrière eux, écoutait avec un intérêt qu'annonçait un profond silence.

Quelques jeunes dames, belles et riches, riches d'atours, belles d'art et de nature, assises derrière la cour, partageaient leur attention entre les mille façons coquettes où leur grâce cherchait instinctivement à se produire, et l'intérêt que jetait le prévenu dans leur cœur de femmes.

Le prévenu c'était Olivier.

Sa figure, si fraîche et si vive, s'était affaissée dans le vague découragement d'une souffrance sourde et longue; une légère teinte de hâle ressortait de la pâleur dont le chagrin l'avait déflorée; ses yeux éteints, sous leurs paupières rougies, ne jetaient par moment que de ces étincelles qui accusaient moins la vie que la fièvre d'une agitation nerveuse.

Lorsqu'il parlait, l'expression d'innocence et de fermeté qui ravivait son visage semblait commander la confiance. Cependant, accablé par l'unanimité des témoignages, il ne pouvait opposer que des dénégations à l'argumentation grave des faits; mais telle était la puissance de conviction qu'il

di soir, ne disent rien qui put faire pressentir du désordre dans cette ville, nous avons appris de bonne heure que des troubles auraient éclaté dans la journée d'hier et auraient eu pour résultat d'éconduire les commissaires extraordinaires du gouvernement provisoire dans le département de la Drôme. Un seul de ces commissaires aurait été maintenu.

Ces violences, d'après les renseignements qui nous sont fournis, auraient été provoquées par les mesures réactionnaires, prises par les représentants du gouvernement, qui auraient procédé à grands coups de destitutions et aveuglement contre une masse de fonctionnaires universellement aimés et estimés, pour les remplacer par des gens en général peu estimés et dont quelques-uns même seraient l'objet d'une déconsidération notoire.

Après l'expulsion des commissaires du gouvernement, les fonctionnaires révoqués auraient été remplacés par le peuple. Rien n'annonce jusqu'à présent qu'il y ait le moindre mobile légitimiste dans ce mouvement sur lequel nous manquons de détails.

Hier, le général Neumayer, commandant supérieur de la garde nationale de Lyon, a reçu la visite du corps d'officiers de la milice lyonnaise. Les paroles sincères et chaleureuses qui ont été échangées dans cette première entrevue promettent à nos légions une ère nouvelle d'énergie et de sécurité, fondée sur la confiance réciproque et un égal dévouement aux intérêts de la patrie.

Le commandant supérieur s'est installé, hier, à l'Hôtel-de-Ville, et dans l'après-midi les musiques de toutes les légions ont successivement exécuté des aubades sous ses fenêtres.

Le général Neumayer s'occupe activement déjà de compléter l'organisation de la garde nationale, qui consiste dans la formation des légions et les élections des colonels et lieutenants-colonels; la formation de l'Etat-major général, l'organisation des conseils de discipline, la suppression des emplois sans grades et des grades sans emplois; la formation des batteries d'artillerie et des escadrons de cavalerie. Fions-nous au zèle du commandant supérieur et tout sera promptement conduit à bonne fin.

Nous apprenons aussi de l'état-major-général, que, revenant aux prescriptions du gouvernement, et sur la proposition du vénérable M. Lortet, les officiers réunis ont décidé qu'il ne serait dérogé en rien à l'uniformité qui doit régner entre toutes les gardes nationales de France, et qu'en conséquence l'uniforme de celle de Paris était seul admis. La garde nationale de Lyon va donc reprendre le bouton blanc; les épaulettes et ceinturon d'argent pour les officiers; galons en argent pour les sous-officiers.

Il va sans dire, par le même motif d'uniformité, que l'équipement composé du ceinturon et la bretelle de fusil seront en buffle blanc comme il est prescrit pour les gardes nationales de France, et non en vache vernie qui donne à la tenue un cachet sale et sombre, et écrase l'homme sous les armes. Les épaulettes jaunes des voltigeurs vont disparaître aussi, ainsi que les galons jaunes au schakos et aux manches des caporaux, les liserés jaunes au képis. Toutes ces distinctions devaient être, du reste, non pas de la couleur de l'épaulette, mais nécessairement de la couleur distinctive du collet et des parements, c'est-à-dire écarlate.

Enfin l'artillerie prendra le même uniforme et le même équipement que l'artillerie de ligne, sans autre distinction que la couleur écarlate du collet. Par conséquent plus de ces banderolles giberne noires, qui donnent un aspect triste et garde-côte à la troupe. De bonnes gibernes pouvant contenir des cartouches de guerre, au lieu de ces gibernes-joujou d'il y a quelques années, bonnes tout au plus à recevoir des cure-dents, des allumettes et quelques cigares; des buffleries blanches qui coupent agréablement à l'œil le sombre de l'uniforme et avantaient la stature de l'homme.

En lisant l'article ci-dessous, dans les journaux de Marseille, on se demande si on n'est pas sous l'impression de quelque rêve étrange et fantastique. [Quoi! un général en chef, gouverneur-général d'une immense colonie, récemment appelé au premier ministère de France, se démettrait spontanément de tous ses grades et honneurs, rentrerait en France comme simple particulier, et se livrerait, devant les populations arabes, à toutes les excentricités de la *fantasia*? mais ce serait le comble de... l'aberration. Les facultés du général Cavaignac auraient-elles éprouvé quelque ébranlement moral de la rapide et haute fortune qui vient de l'atteindre si inopinément? C'est ce que l'article qui suit semble admettre:

« Le général Cavaignac, notre gouverneur, qui vient de recevoir sa nomination de ministre de la guerre, refuse dit-on, ce portefeuille, et donne sa démission de gouverneur de l'Algérie; il veut rentrer en France comme simple citoyen. « A la revue qu'il a passée dimanche dernier de la milice et des troupes présentes à Alger, son enthousiasme allait presque au délire; il a fait le sous-lieutenant de chasseurs d'Afrique, c'est-à-dire la *fantasia*, etc., etc. »

Nous aimons à douter encore d'une aussi incompréhensible fatalité.

Actes Officiels.

On lit dans le *Moniteur Universel*, journal officiel de la République française :

Un arrêté du gouvernement provisoire porte ce qui suit :

L'art. 10 de l'arrêté du 13 mars dernier, relatif aux élections générales des gardes nationales de Paris et de la banlieue, n'est applicable qu'au premier scrutin, pour les grades d'officiers.

Lorsqu'il y aura lieu de procéder à un second tour de scrutin ou à un scrutin de ballottage, le scrutin sera clos après l'appel et le réappel, en conformité de la loi du 14 juillet 1835.

Les scrutins pour les autres grades seront clos après l'appel et le réappel.

— Un autre arrêté porte :

Art. 1^{er}. Les marins embarqués à bord des bâtiments de la République recevront désormais, dans les ports et rades de France, le déjeuner qui, jusqu'à ce jour, n'est entré que dans la composition de la ration de campagne.

Art. 2. Il sera délivré, chaque jour de la semaine, un repas gras.

Art. 3. La ration de pain est élevée.

En journalier, de 750 grammes à 937 grammes.

En campagne, de 750 grammes à 1,000 grammes.

La ration de biscuits est élevée de 550 gr. à 750 gr.

Celle de viande fraîche est élevée de 250 gr. à 300 gr.

Celle de lard salé est élevée de 180 gr. à 250 gr.

Le gouvernement provisoire arrête :

Une commission composée des citoyens :

Casy, vice-amiral, membre du conseil d'amirauté, président ;

Boussingault, vice-président de l'Académie des sciences, membre ;

Dumas, membre de l'Académie des sciences, membre ;

Payen, membre de l'Académie des sciences, membre ;

Marec, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du personnel et des opérations maritimes, secrétaire général par intérim, membre ;

Gerbidon, directeur des services administratifs, membre ;

Vaillant, capitaine de vaisseau de première classe, membre ;

Tavenet, capitaine de vaisseau de deuxième classe, membre ;

Et Hubert, sous-commissaire de marine, ex-commissaire

de l'escadre de l'Océanie, membre ;

Est instituée pour rechercher les fraudes qui pourraient être commises, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité, dans la composition de la ration des équipages des bâtiments de la République.

A cet effet, des échantillons de toutes les espèces de denrées dont se compose actuellement la ration, pris dans les magasins des subsistances de la marine et à bord de divers bâtiments, seront envoyés à Paris, sous scellés pour être examinés par la commission.

— Le ministre de la marine a reçu du chef maritime, à Marseille, sous la date du 1^{er} avril, une dépêche télégraphique conçue dans les termes suivants :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 2 avril 1848.

Le ministre de la marine et des colonies au préfet maritime à Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon.

Aussitôt après la réception de cette dépêche, faites prendre dans les magasins des subsistances de la marine, ainsi qu'à bord de plusieurs bâtiments, des échantillons de toutes les espèces de denrées dont se compose actuellement la ration des marins employés au service de la flotte.

Ces échantillons, choisis à l'improviste, devront être doubles, de manière à comprendre dans une série les denrées les plus anciennes, et dans une autre série les denrées les moins anciennes. Ils seront étiquetés avec toutes les indications nécessaires et mis sous scellés, puis vous me les transmettez par la voie la plus prompte, accompagnée d'un bordereau énonciatif dûment signé.

Signé : ARAGO.

— Le gouvernement provisoire arrête :

Les magasins de l'entrepôt des douanes de la ville du Havre et des annexes, pourront recevoir les marchandises déposées, en exécution du décret et des arrêtés précités.

PARIS, 3 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

— Un certain nombre d'esprits effrayés des tendances que semblait révéler la fameuse circulaire de M. Ledru-Rollin, ont commencé, à partir de cette époque, à faire au Gouvernement une opposition systématique qui a déjà produit beaucoup de mal; car elle a excité de la défiance entre les divers classes de citoyens. Vainement depuis cette époque M. Ledru-Rollin a publié de nouvelles circulaires destinées à expliquer la première, et à rassurer les esprits : bien des gens ne veulent voir en lui qu'un ministre disposé à fausser les élections générales pour l'Assemblée nationale. Cependant les départements doivent se rassurer sur les intentions du Gouvernement provisoire. Il désire surtout que le pays envoie à l'Assemblée des représentants destinés à fonder, d'une manière irrévocable, la nouvelle vie républicaine. On a parlé dans plusieurs journaux de certains mandats impératifs que l'on imposait aux candidats pour le grade d'officiers de la garde nationale. On les forçait, disait-on, de jurer qu'ils marcheraient à la tête de leurs compagnies contre l'Assemblée nationale, si elle décrétait toute autre forme de Gouvernement que la République. Nous avons assisté à cinq ou six clubs, dans lesquels on avait voulu poser aux candidats la question de savoir quelle conduite ils suivraient dans cette circonstance ; dans tous les clubs la majorité s'est opposée à ce que de pareilles questions fussent posées aux candidats, attendu qu'on ne devait pas même supposer que l'Assemblée nationale put jamais voter contre la République.

— On se demande si les fonctionnaires publics qui deviendront membres de l'Assemblée nationale cumuleront leurs traitements avec les 25 fr. qui leur seront alloués par jour comme représentants du peuple. Dans tous les cas, il

trouvait dans sa conscience d'honnête homme, que sa voix seule eût pu lutter avec la brutalité des charges, si à chaque instant l'interrogatoire ne les eût aggravées sous de nouvelles dépositions.

Un incident redoubla l'intérêt.

Le dernier témoin venait d'être introduit.

C'était un homme d'une trentaine d'années, d'une taille élevée et d'une structure musculaire. Sa démarche pesante et la sévérité de ses traits révélaient autant sa profession que son chapeau ciré, sa cravate rouge et son paletot de castorine.

« Ous'que c'est ? »

On lui désigna le siège des témoins.

Il s'avança d'un pas brusque en promenant sur l'assemblée un regard d'impatience et de menace.

« Va-t-on me croire, ici ? »

— Témoin, soyez décent !

— Quand je vous dis que c'est moi, tonnerre de D.... ! Fe-rez-vous comme les autres ?

— Dans votre intérêt, comme dans celui de la cause, je dois vous inviter à prendre un ton plus calme ; ne me forcez pas à user du pouvoir discrétionnaire que m'accorde la loi. — Levez la main. »

Le ton sévère du président comprima la formule énergique que le marin allait donner à sa colère ; — il obéit.

« Jurez-vous de parler sans crainte et sans passion ; de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ? »

— Oui. »

Ce mot fut jeté dans une si sourde et si brusque émission de voix que l'oreille du président ne put la saisir.

« Parlez plus clairement, on ne vous a point entendu. »

— Eh ! bien !...

— Jurez. »

Le témoin fixa sur le président des yeux surpris.

« Jurer ? »

— Vous le devez.

— Va donc ! Sacré mille nom d'un... »

Le président l'interrompit au milieu de l'explosion de la plus bruyante hilarité.

« Vous ne me comprenez point. Je vous dis de répondre à la question que je vous adresse, le mot je le jure. »

— Ah bien ! alors, expliquez-vous : Je le jure !

— Asseyez-vous. Quel est votre nom ?

— Gaud Lointier.

— Votre âge ?

— Trente-un ans.

— Votre domicile ?

— Savoir ! En mer, voyez-vous, partout où le vent porte la Marie. A terre, c'est différent, toujours à Genest, excepté pour le quart d'heure que....

— C'est bien. Etes-vous parent ou allié de l'accusé ? êtes-vous à son service ? n'est-il pas au vôtre ?

— Quelle bêtise ! Plus souvent que je suis son domestique. Je suis matelot, il est mon camarade, voilà !

— C'est bien. Asseyez-vous, et dites ce que vous savez.

— A la bonne heure ! »

Il s'assit, mit son chapeau entre ses jambes, et continua : « J'avais donc été conduire Olivier ; Olivier que voilà, mon capitaine ! »

— Parlez au jury.

— Oh ! un brave garçon ! et qui dégrée un cacatois comme un gabier de frégate ; un bon enfant, quoi ! Voilà qu'il me dit : Gaud, j'ai eu une dispute avec Louchard, un rené-

gat, sauf votre respect, mes bourgeois ; un forban d'Anglais, un damné brigand comme quoi je n'en ai pas jamais encore vu depuis que je navigue !... Tenez ! le voilà, le failli chien !... Ah ! scélérat !

Et la voix du pauvre Gaud détonnait à mesure qu'elle parcourait sa gamme d'invectives et de colère. Ce ne fut qu'avec peine que le président parvint à l'interrompre.

« Témoin, si vous ne vous absteniez pas de pareils outrages, mon devoir m'ordonne de sévir contre vous ; et je vous le déclare, je lui obéirai dans toute sa rigueur. »

Gaud reprit :

« Sur ça donc, la nuit tombait ; nous nous quittons.... C'est bien. Qu'il ne tombe pas toujours sous mon écoute ! car, mille aspects ! je le secourais que le cœur lui en ferait mal, me disais-je en regagnant la côte. Je commençais à distinguer le feu des salines, quand je rencontre, qui ? mes armateurs, le gredin de Louch.... pardon, excuse !... Louchard. Ça ne fit pas long feu ; du premier coup je lui f.... la quille en l'air. Voilà ! »

(La suite à demain.)

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Mercredi 5.

Le Tailleur et la Fée.

Un Bouillon de onze heures.

Le Jésuite ou les trois Filles de la Veuve.

est probable que toute personne qui se trouvera dans des circonstances aisées renoncera d'elle-même à cette indemnité de 25 fr.

— On lit dans la *Sentinelle de la Marne*, du 31 mars : M. Thiers, dont les journaux de Paris nous avaient fait connaître la profession de foi, renonce à la candidature. Le maire d'Aix en a donné l'avis officiel.

— Le roi de Danemark vient d'adresser une protestation aux différentes puissances au sujet de la séparation des duchés de Schleswig-Holstein de la possession desquels il n'entend pas se dessaisir.

— On rédige, en ce moment, au ministère de l'intérieur, des nouvelles instructions confidentielles pour les commissaires de départements.

— Le gouvernement provisoire vient de décider que l'ouverture de l'Assemblée nationale serait précédée d'une grande fête nationale qui aurait lieu au Champ-de-Mars et qui rappellerait la fête de la fédération.

— Le capitaine du paquebot l'*Alexandre* écrit de Naples, le 27, qu'il devait en partir le 28, pour ramener en Egypte Méhémet-Ali, dont la santé s'est améliorée. Ibrahim-Pacha devait suivre la même destination sur la frégate anglaise à vapeur *Odin*, qui avait été mise à sa disposition par l'amiral Parker.

— Les grands travaux de construction de la salle de l'Assemblée nationale dans la cour de la chambre des députés sont toujours activement poursuivis. On termine la charpente.

Situation de la banque de France au 30 mars 1848 au soir.

ACTIF.		
Argent monnayé et lingots.	55,070,565	24
Numéraire dans les comptoirs.	46,998,605	»
Effets échus à recouvrir.	12,926,212	71
Portefeuille de Paris, dont 56,385,673 f. provenant des comptoirs.	245,766,092	60
Portefeuille des comptoirs, effets sur place, etc.	54,619,582	56
Avances sur monnaies et lingots.	2,695,200	»
Avances sur effets publics français.	12,445,482	90
Dû par les comptoirs pour leurs billets en circulation.	14,699,750	»
Rentes de la réserve.	10,000,000	»
Rentes fonds disponibles.	11,660,197	89
Hôtel et mobilier de la Banque.	4,000,000	»
Intérêt dans le comptoir d'Alger.	1,000,000	»
Intérêt dans le comptoir national d'es-compte.	200,000	»
Effets en souffrance.	2,965,821	79
Effets à encaisser provenant de la vente de rentes à la Russie.	994,456	04
Dépenses d'administration.	441,962	21
Divers.	26,885	95
Avance à l'état sur bon du trésor de la République.	50,000,000	»
Total.	526,404,292	69
PASSIF.		
Capital.	67,900,000	»
Réserve.	10,000,000	»
Réserve immobilière.	4,000,000	»
Billets au porteur en circulation.	285,780,100	»
— des comptoirs.	14,699,750	»
— à ordre.	2,222,545	60
Compte courant du trésor créditeur.	58,556,575	64
Comptes courants divers.	74,794,518	85
Récépissés payables à vue.	1,756,000	»
Récompte du dernier semestre.	728,692	57
Dividendes à payer.	520,669	25
Escriptures, intérêts divers et dépenses precomptées.	2,848,442	87
Comptoir d'Alger, comme non encore employée en bons du trésor.	1,086,203	69
Traites des comptoirs à payer.	797,782	15
Divers.	153,412	27
Total.	526,404,292	69

Certifié : Le Gouverneur de la Banque de France.
Signé : D'ARGOUT.

— On ne saurait mettre trop souvent sous les yeux de l'Europe, les sommes que lui ont coûtées des guerres de coalition contre la France de 1791 à 1816. Voici le bilan de ces dépenses pour chaque nation.

La France a dépensé.	63,791,406,250 fr.
La Grande Bretagne.	35,596,055,375.
L'Autriche.	9,031,640,625.
Les Etats Allemands et la Prusse jusqu'en 1795.	1,750,000,000.
L'Espagne.	5,312,500,000.
La Hollande.	2,000,000,000.
Le Portugal.	675,000,000.
Les Etats Italiens.	2,825,000,000.
La Prusse depuis 1795.	1,000,000,000.
La Russie.	3,000,000,000.
La Suède et le Danemark.	250,000,000.
Les Etats-unis d'Amérique.	1,125,000,000.
La Suisse environ.	250,000,000.
La Turquie environ.	750,000,000.
Total.	127,296,602,250 fr.

— Le numéraire et les lingots continuent à affluer à la banque d'Angleterre dont l'encaisse s'élève en ce moment à 382,919,550 fr. Un journal anglais fait remarquer que, depuis quelques semaines, les importations de lingots et de numéraire consistent principalement en argent provenant de France et du continent.

— Tous les Théâtres de Paris souffrent et protestent contre les charges qu'ils ont à supporter. Les hospices à qui on a refusé depuis le mois de février le paiement du droit des pauvres,

viennent de réduire ce droit provisoirement pour les mois d'été de 100/10 à 1 p 0/10 sur les recettes brutes.

— Une lettre du Havre porte que le dernier bâtiment qui a fait voile pour les Etats-Unis, a emporté pour 5,000,000 de fr. de billets protestés.

CANDIDATURES MILITAIRES.

Les militaires, comme les autres citoyens, briguent la faveur d'être élus représentants à l'assemblée constituante. Nous faisons connaître ci-dessous, pour l'édification des divers corps de l'armée, les candidatures militaires qui ont quelques chances de succès.

Le général LEBRETON, ancien colonel du 22^e régiment d'infanterie de ligne, est porté dans le département d'Eure-et-Loire.

Hérault. Le colonel DUBARRET, en retraite.

Haute-Garonne. Le lieutenant-colonel COEUR, du 29^e régiment d'infanterie de ligne.

Lot. M. TAILHADRE, chef d'escadron d'état-major.

Basses-Pyrénées. Le commandant GRIVET, de l'arme du génie.

Le capitaine en retraite PUJO DE LATIFOLE.

Haute-Saône. Le major PIERRE MUSSOT, du 8^e régiment de chasseurs à cheval.

Pas-de-Calais. M. LEBLEU, capitaine du génie.

Côtes-du-Nord. M. PERRIER, capitaine du génie.

Arriège. Le capitaine d'état-major FIRMIN DELMAS, attaché à la carte de France.

Ile-et-Vilaine. Le capitaine CONSCIENCE, du 68^e de ligne.

Ardèche. M. FOROT, lieutenant au 61^e de ligne.

Nord. Le général de division NÉRIER.

Aude. M. IMBERT SAINT-AMAND, général de brigade.

EXTÉRIEUR.

SUÈDE. — La nouvelle des événements de Paris a déjà exercé son influence significative sur la Suède. Le roi a fait venir au palais les membres de la commission de constitution et leur a déclaré qu'il voulait que les Etats et le Gouvernement s'entendissent pour rédiger un projet qui fût de nature à satisfaire les vœux raisonnables du pays. L'opinion publique se manifeste de nouveau énergiquement contre la Russie.

PRUSSE. — *Berlin, 30 mars.* Tout est tranquille en Russie, mais on demande le renvoi des allemands et des français.

On pense que la première Assemblée nationale prussienne pourra se réunir dans la première quinzaine de mai.

Les allemands du grand-duché de Posen résistent à la prétention des habitants polonais de les détacher de l'Allemagne.

ALLEMAGNE. — *Hambourg, 30 mars.* On annonce, sur la foi de lettres arrivées aujourd'hui, que la Confédération-Germanique a déclaré que l'envoi des troupes danoises dans le Schleswig serait considéré comme un acte d'hostilité.

LES ECOLES MILITAIRES.

A M. LOUIS BLANC.

Monsieur,

« L'intelligence, avez-vous dit, ne crée pas un droit, elle ne fait que constituer un devoir. » Ces mots prononcés par vous, ont porté leurs fruits.

Une adresse signée par des citoyens de l'armée vient d'être adressée au gouvernement provisoire pour demander la suppression des écoles Polytechnique, Saint-Cyr et de la marine. Les signataires demandent que les grades ne soient plus donnés qu'à l'ancienneté de service, ou bien en récompense d'une action d'éclat.

Voilà une nouvelle application de votre principe de l'égalité absolue qui a tant blessé les travailleurs dans la question des salaires. Heureusement il suffit de presser un peu ce principe pour en faire saillir l'absurde de tous les points.

Vous ne voulez pas que la supériorité de l'intelligence constitue, pour l'homme qui en est doué, le droit d'occuper dans l'administration, dans l'armée, dans un atelier, un emploi supérieur, avec une rémunération proportionnée à l'emploi. Ceci blesserait, dites-vous, le principe de l'égalité. Fort bien. Mais dans l'armée, par exemple, pourquoi le courage constituerait-il un droit plutôt que l'intelligence? l'un et l'autre ne sont-ils pas des dons naturels, également indépendants de la volonté? Si vous trouvez injuste qu'un soldat soit nommé officier pour son intelligence, trouvez-vous plus juste qu'il soit nommé en récompense de sa bravoure? On naît brave, comme l'on naît intelligent. Le droit est semblable dans les deux cas : on ne peut nier l'un sans nier l'autre.

Eet-ce bien à vous, Monsieur, qu'il appartient de contester le droit de l'intelligence, au nom de je ne sais quelle égalité étrange qui nous rejeterait dans la barbarie! Mais ce droit, il est partout, dans nos habitudes, dans nos mœurs, dans l'esprit et dans la lettre de nos institutions! Ceux mêmes qui les combattent comme principe ne s'aperçoivent pas que dans la pratique ils le reconnaissent tous les jours. Ne forme-t-il pas la base du droit d'élection? Quand des citoyens ont à nommer un député, un délégué, un représentant quelconque de leurs intérêts, sur qui se portent leurs suffrages, sinon sur le plus digne, c'est-à-dire sur celui qui réunit à l'intelligence, l'honnêteté qui en est le complément indispensable? Quel est le meilleur argument que l'on ait fait valoir en faveur du suffrage universel? La nécessité pour le pays d'être représenté à l'Assemblée législative, dans ces divers grades de la garde nationale etc. etc. etc., par les citoyens les plus éclairés.

Supprimez le droit de l'intelligence, vous portez la plus grave atteinte au principe de l'élection.

De quel droit, en effet, un candidat serait-il élu plutôt qu'un autre! Le candidat repoussé ne pourrait-il pas avec justice crier à l'oppression contre une majorité qui l'aurait dédaigné comme incapable, du moment où il serait admis que le plus ou le moins de capacité n'établit pas une différence entre les citoyens

Pour être conséquent avec votre principe, vous arriveriez forcément à remplacer le vote par un simple tirage au sort. Les fonctions les plus importantes seraient données au hasard. Un laboureur qui ne saurait pas lire pourrait gagner la présidence de la République à la loterie. Vous aurez beau dire, Monsieur, le peuple ne vous croira pas. Intelligent, lui-même, il porte en lui le culte et le respect de l'intelligence. Le 24 février, quand il a fallu nommer un gouvernement provisoire, au milieu du bruit et de l'agitation, qui empêchait ces honnêtes ouvriers, tout échauffés encore de l'ardeur du combat, de prendre le pouvoir en main? Ce qui les en a empêchés, c'est leur esprit d'ordre, c'est leur bon sens. Ils ont dit : Nos bras ont fait la révolution, c'est maintenant aux meilleures têtes à l'organiser. Et ils sont rentrés noblement dans leur simple rôle de citoyen.

Ce qu'il convient, Monsieur, ce n'est pas de mettre l'intelligence en état de suspension, c'est de donner à l'intelligence de chacun toutes les conditions possibles de développement. Et pour appliquer ceci à l'armée, il faut, non pas supprimer les écoles militaires, mais les rendre accessibles à tous en les déclarant gratuites pour quiconque ne pourrait payer le prix de la pension. Des institutions préparatoires également gratuites recevraient le fils de l'artisan pour le mettre en état de subir les épreuves du concours, par là votre corps d'officiers, tout en se recrutant dans les diverses classes de la société, resterait le corps le plus distingué et le plus savant de l'Europe. Tel est à mon avis, la vraie, la plus digne manière de comprendre l'égalité.

Agréez, etc.

(Charivari.)

NOUVELLES LOCALES

— De nombreuses distributions d'armes se sont faites encore hier et aujourd'hui au fort Lamothe à diverses compagnies de la garde nationale qui n'en étaient pas encore pourvues. Tout fait espérer que l'armement sera complet à la première revue qui sera passée par le général Neumayer.

— Les passants s'arrêtent en grand nombre sur le pont de la Guillotière, au-dessus des ateliers de travaux d'endiguement qui se font sur ce point. Le spectacle que présentent ces ateliers est réellement affligeant. Il faut, en vérité, de la part de l'administration une mansuétude inqualifiable ou l'influence de bien puissantes considérations pour tolérer un gaspillage aussi flagrant et aussi scandaleux des deniers publics.

— Une décision du ministre de la guerre vient de prononcer le renvoi en non activité par retrait d'emploi de deux lieutenants et de deux sous-lieutenants du 5^e régiment de cuirassiers, pour cause d'indiscipline et s'être insurgés contre leur colonel.

ARMÉES DES ALPES.

Position et cantonnements que devront occuper les divers corps de troupes destinés à faire partie de cette armée.

PREMIÈRE DIVISION d'infanterie, à Grenoble.

Première brigade. — 4^e bataillon de chasseurs à pied, cantonné au fort Barraux et à Barraux-le-Couvert; 13^e léger, à Grenoble; 22^e léger, à Grenoble.

Deuxième brigade. — 13^e de ligne, cantonné aux Echelles, à Saint-Laurent-du-Pont, à Voiron; 66^e de ligne, à Voreppe, à Moirans, à Rives, à Tullins; 68^e de ligne, à Vinay, à Saint-Marcellin, à Romans.

DEUXIÈME DIVISION d'infanterie, à Lyon.

Première brigade. — 3^e léger cantonné à la Tour-du-Pin, à Morestel, à Bourgoin; 15^e léger, à Crémieux, à Hayriens, à la Verpillière, à Saint-Priest;..., à Vaulx-Milieu, à Gonas, à Meyzieux; 20^e léger, à Lyon.

Deuxième brigade. — 7^e de ligne, cantonné à Lyon; 22^e de ligne, à Lyon; 49^e de ligne, à Lyon.

TOISIÈME DIVISION d'infanterie, à Mâcon.

Première brigade. — 1^e bataillon de chasseurs à pied, cantonné à Trévoux et Annexes; 16^e léger, à Mont-Merle, à Magnéneins, à Thoissey; 25^e léger, à Bourg, (un bataillon caserné.)

Deuxième brigade. — 17^e de ligne, cantonné à Mâcon (un bataillon caserné); 50^e de ligne, à Cluny et à Mâcon; 67^e de ligne, à Tournus.

DIVISION DE CAVALERIE A LYON.

Première brigade. — 3^e hussards, cantonné à la Côte-Saint-André, à Saint-Jean-de-Bournay, à Châtonnay; 7^e hussards, à Vienne et à Saint-Symphorien-d'Ozon.

Deuxième brigade. — 2^e lanciers, cantonné à Givors, à Saint-Andéol, à Brignais; 3^e dragons, à Grézieu, à Izeron, à Duerne; 9^e dragons, à l'Arbresle, à Saint-Bel et à Salvagny.

Troisième brigade. — 7^e cuirassiers, cantonné à Châtillon, à Chazai, à Chessy, à Chasselay; 10^e cuirassiers, à Anse et à Villefranche.

GÉNIE.

Une compagnie du génie par division d'infanterie arrivera de Montpellier; elles s'établiront chacune avec sa division.

ARTILLERIE.

Première division. — Deux batteries d'artillerie montées, cantonnées à Vizille.

Deuxième division. — Deux batteries d'artillerie montées, cantonnées à la Guillotière (Lyon) et à Bourgoin.

Troisième division. — Deux batteries d'artillerie montées, cantonnées à Mâcon et à Tournus.

Division de cavalerie. — Une batterie d'artillerie à cheval cantonnée à Lyon et au faubourg de Vaise.

Reserve. — Deux batteries d'artillerie montées.

Le 68^e régiment d'infanterie de ligne doit quitter Lyon savoir : le 2^e bataillon le 6, et le premier bataillon et 4^e état-major du régiment le 7 avril.

Les deux bataillons de guerre du 22^e léger et l'état-major se mettront en marche le 8.

Le 66^e régiment de ligne partira les 9 et 10.

Le 13^e léger quittera Lyon le 11 avril.

Ephémérides de la Révolution Française.

3 avril 1794. — Danton, Camille-Desmoulin, Chabot, Bazire, Lacroix, Fabre d'Églantine, Philippeaux, Hébert de Séchelles, chefs du parti modéré, dit des *indulgents*, condamnés à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire, sont exécutés.

Après leur mort et pendant quatre mois, aucune voix ne s'éleva plus contre les actes du comité de salut public. La mort devint l'unique moyen de gouvernement, et la France fut livrée à des exécutions incessantes.

3 avril 1795. — Traité de paix entre la République française et le roi de Prusse, signé à Bâle par François Barthélemy pour la France, et par le baron de Hardenberg pour la Prusse.

5 avril 1797. — Le prince Charles effectue sa retraite à marche forcée sur la route de Vienne. Son arrière garde, atteinte par le général Masséna, est mise en pièces.

5 avril 1799. — Défaite de Schérer à Magnano, par le général autrichien Kray.

P. S. — Nous recevons à l'instant de Valence les nouvelles suivantes :

» La soirée de lundi dernier a été signalée à Valence (Drôme), par un désordre grave.

» Un attroupement, excité par des rumeurs calomnieuses répandues contre les commissaires du gouvernement s'est porté à l'Hôtel de la Préfecture.

» Les commissaires, sans défiance n'étaient protégés par aucune force, pas même par un poste de garde nationale. Aussi les meneurs de la sédition ont-ils pénétré sans peine dans l'intérieur de l'hôtel, où ils ont fini par arracher violemment, après une résistance de trois heures, la démission des citoyens Curnier et Desplaces.

» Ce point obtenu, l'ancien député de Valence, Léo Sieyes, a été amené en triomphe à la préfecture, il a harangué la multitude; il l'a félicitée; du reste il s'est soigneusement abstenu de prononcer le nom même de la République.

» On a ensuite réinstallé dans ses fonctions l'ancien maire Ferlay, qui avait été remplacé, depuis la révolution par le citoyen Curnier.

» Il est difficile de se fixer d'une manière positive sur le caractère de ce mouvement qui a été accompli le soir, à l'improviste et qui n'aura peut-être été qu'une surprise contre laquelle la population honnête et sincèrement républicaine de Valence aura protesté le lendemain.

» Nous attendons impatiemment de nouveaux détails. »

Bourse de Paris du 3 avril 1848.

Cinq pour cent, 53	— Dito	Quatre canaux, »
fin courant, 58 75	Trois pour	Rentes de Naples, »
cent, 35 25	— Dito fin courant,	Dette active d'Espagne, » »p.
35 50	Quatre pour cent, »	Emprunt romain, 33
Actions de la banque, 1135		Oblig. piémontaise, »

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans . . .	520	Orléans-Vierzon . . .	210
Paris à Rouen . . .	327 50	Montereau à Troyes . . .	» »
Rouen au Havre . . .	»	Nord . . .	325
Paris à Strasbourg . . .	332 50	Amiens-Boulogne . . .	»
Paris à Lyon . . .	285	Tours à Nantes . . .	»
Avignon à Marseille . . .	290	Dieppe . . .	»
Versailles, rive droite . . .	105	Bordeaux à Cette . . .	»
Id. rive gauche . . .	95	Lyon à Avignon . . .	»
Bâle à Strasbourg . . .	81	Centre . . .	»
Saint-Germain . . .	»	Paris à Secaux . . .	»
Orléans-Bordeaux . . .	380	Secaux . . .	»

La Bourse a été fort agitée par les bruits de guerre, et les cours de toutes les valeurs ont éprouvé une nouvelle baisse. La rente a été surtout très-offerte et elle a baissé un moment de 4 fr. sur la cote de samedi. On a répandu le bruit que la banque de France allait être autorisée à porter à 500 millions le chiffre de l'émission de ses billets et que les biens de l'ancienne liste civile lui seraient livrés comme garantie des nouvelles émissions. Les chemins de fer ont suivi le mouvement de baisse de la rente et toutes les lignes étaient offertes.

Le 3 0/0 a fléchi de 39 à 35 25 et reste à ce cours avec 4 fr. de baisse sur la cote de samedi. Le 5 0/0 a fait 50 et 54 50 et reste à 55 avec 4 25 de baisse sur la dernière cote.

La banque de France a fléchi de 40 fr. à 1135.

Le directeur de l'Administration des Facteurs lyonnais prévient MM. les Officiers de la Garde nationale qu'il se met à leur disposition pour le transport des lettres de convocation, billets de garde, affiches, etc., et pour ce service, qui est d'un intérêt public, il a réduit de 40 pour cent le tarif de ses transports. Bureau à l'entresol, rue d'Alger, 2.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

Annonces légales.

VENTE,

Aux enchères, après faillite, avenue de Grammont, n. 7, à la Guillotière.

Le samedi 8 avril 1848, à l'heure de midi, il sera procédé, au domicile sus-indiqué, à la vente aux enchères d'un chantier de bois, dépendant de la faillite de Pierre Fage, marchand de bois.

Cette vente est poursuivie à la requête de M^e Guillaume Perrein, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, place de la Miséricorde, n. 1, et en vertu d'une ordonnance rendu par M. Gautier, juge commissaire de ladite faillite.

Il sera perçu 5 centimes par franc, en sus du prix de chaque adjudication.

Etude de M^e POMMIER, avoué à Lyon, place du Petit-Change, n° 165.

ADJUDICATION

Au samedi vingt-deux avril mil huit cent quarante huit, par-devant le Tribunal civil de première instance de Lyon, De trois maisons contiguës avec jardin, cour et hangar, situées à la Guillotière, rue de la Croix, appartenant au sieur Jean-Baptiste Cumin.

La vente aura lieu en l'audience des criées du Tribunal, au Palais de Justice, place de Roanne, de dix heures du matin à deux heures de relevée, en trois lots séparés, sans enchère générale, savoir :

Pour le premier lot se composant :

1° D'une petite maison sise à la Guillotière, rue de la Croix, où elle porte le n° 24, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus ;

2° D'une cour commune avec les deuxième et troisième lots, et d'une baraque en planches ;

3° Et d'une autre maison située dans ladite cour, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, et habitée par le sieur Remilly, coutelier.

Au par-dessus de la somme de quinze cents fr., ci 1,500 f.

Pour le second lot se composant :

1° D'une autre maison formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, et habitée par M. Bouvard ;

2° D'une portion de jardin au nord de cette maison ;

3° Et de la cour commune, mentionnée à l'article deux du premier lot, et d'une autre cour à l'orient de la maison.

Au par-dessus de la somme de quinze cents fr., ci 1,500 f.

Pour le troisième lot se composant :

1° D'une maison sise en face des deux dernières décrites, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, habitée par le sieur Bousseraut ;

2° D'un corps de bâtiment, au nord de ladite maison servant d'écurie au sieur Jean-Baptiste Cumin ;

3° D'un hangar en bois et planches, servant d'entrepôt audit sieur Cumin ;

4° De la portion du jardin précité étant au nord dudit bâtiment et du hangar ;

5° Et de la communauté de la cour dont il a été parlé.

Au par-dessus de la somme de deux mille fr., ci 2,000 f.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e POMMIER, avoué poursuivant, ou bien voir au Greffe le cahier de charges.

SIROP ANTI-CATHARRAL.

De tous les médicaments composés, les plus précieux sont dirigés contre les Affections de Poitrine, si fréquentes, si variées et toujours graves, pour peu qu'elles se prolongent. Parmi eux, le Sirop anti-Catarrhal, préparé par M. MARCHET, pharmacien, Grande-Rue, 93, à la Guillotière, tient le premier rang, et joint à une saveur qui n'est pas désagréable la plus grande efficacité. Son succès est certain dans les différents cas de Rhumes, de Coqueluches, de Catarrhes, d'Enrouement, d'Extinction de voix, d'Irritation du larynx, avec complication de boutons et d'aphtes dans la bouche et l'arrière-gorge; il calme la toux, dissipe les ardeurs de poitrine, ramène le sommeil et provoque la transpiration en détournant à la peau l'irritabilité morbide du poulmon. Il convient également dans le Crachement de sang, l'expectoration abondante avec tendance évidente à la Pulmonie, et que celle-ci est arrivée à sa dernière période, c'est encore un des meilleurs moyens à lui opposer. C'est ici le cas de dire que les trois quarts des Phthisies proviennent de rhumes négligés, et dans le principe le Sirop anti-Catarrhal suffit à la guérison.

Le SIROP anti-Catarrhal se vend par doubles fioles de 2 fr. 50 cent., à la Pharmacie de MARCHET, seul dépositaire.

permettrait de doubler ce chiffre. Ayant la propriété d'un JOURNAL et un magasin de librairie, de papeterie et d'articles de bureaux.

PRIX NET, 30.000 FR.

Le cédant, en très-bons rapports avec le gouvernement actuel, se fait fort de la transmission immédiate des trois brevets.

S'adresser franco pour traiter, ou plus amples renseignements :

A Paris, chez M. BLUTTE aîné, faubourg Poissonnière, 32 ;

Et dans le Nord, à Lille, chez M. Beauclair, place du Concert, 15.

AVIS

aux Marchands de Cristaux : M. Joseph TARU, chargé de faire la liquidation

de la cristallerie de MM. Dalmazzi, Tissot et a l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient acheter, en gros ou en détail, des cristaux de toute nature, fabriqués ou en voie de fabrication, ou des matières premières servant à la fabrication des cristaux, qu'elles peuvent s'adresser à lui tous les jours, entre dix heures du matin et deux heures du soir, dans les ateliers de ladite fabrique, sis à la Guillotière, quai Combalot, n. 2.

SIROP PHILENTÉRIQUE

CONTRE

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES DIGESTIVES,

conseillé et préparé par BOUCHU, Maître en Pharmacie et docteur-médecin, rue St-Jean, 48.

PLUS DE DOULEURS.

Par le Topique Bertrand, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. — Pour les ventes en gros, à Lyon, Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. (Voir l'instruction.) — Prix, selon la grandeur, 25 cent. et au-dessus.

MM. MAYER frères, successeurs de Nathan MAYER leur père, préviennent les Pères de Famille qu'ils continuent, comme les années précédentes, à assurer contre les chances du tirage au sort, les Jeunes Gens faisant partie de la classe 1847.

S'adresser, pour prendre connaissance des conditions et pour traiter, à MM. MAYER frères, rue des Célestins, n° 8, à Lyon; et à MM. CHAVERIAT, HENNEQUIN, DARMES et DÉPLACE, notaires à Lyon.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

PAR LE SIROP DÉPURATIF VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÈNÉ,

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE RUE PALAIS-GRILLET, N. 25.

A LA VILLETTE,

APPARTEMENT BOURGEOIS EN LOCATION,

A la Guillotière, place de la Villette, maison Mercier, entre le cours Lafayette et le chemin du Sacré-Cœur, près du chemin de la Corne-de-Cerf, à vingt minutes des ponts Lafayette, de l'Hôtel-Dieu et de la Guillotière, il y a en location, à prix modérés, plusieurs jolis Appartements bourgeois avec ou sans jardin.

Cette Maison superbement bâtie, et qui contient bon nombre d'habitations toutes indépendantes; attenante à un beau jardin, réunit toutes les aisances désirables : Bains, Lavoir, Buanderie, Salle de billard, Jeu de boules, Gymnase, etc. etc.

Outre la facilité que donne la proximité pour tout approvisionnement, les locataires peuvent, à peu de frais, faire faire leur commissions par le concierge de la maison, qui va à Lyon tous les jours.

On louerait, au besoin, écurie, fenil, remise et prairies environnantes.

S'adresser à Lyon chez M. MERCIER fils, marchand-cordonnier, rue de la Grenette, angle de la rue de l'Aumône, ou sur les lieux au concierge de la maison.

AVIS.

M. PIEL, docteur en médecine à la Guillotière, informe les sexagénaires et convalescents qu'ayant fait usage et ordonné à un grand nombre de personnes l'eau minérale naturelle de Sail-sous-Couzan (Loire), dont des dépôts existent chez MM. les pharmaciens de la Guillotière, il a reconnu que cette eau, buë avec du bouillon, du lait ou un peu de vin, rétablit la santé chancelante et donne la vigueur à un degré tel qu'on pourrait dire qu'elle rajeunit. Une bouteille de cette eau, prise chaque jour aux repas, pendant un à deux mois, suffit pour ramener à la face des personnes une fraîcheur de jeunesse des plus agréables, et une force physique surprenante. Le prix du litre est de 25 centimes.

M. Giraud, à Boën (Loire), est le fermier des eaux de Couzan.

S'y adresser franco.

A VENDRE,

POUR CAUSE DE SANTÉ,

Dans un Chef-lieu de département,

UNE IMPRIMERIE

typographique, lithographique et de congrève,

RIEN ACHALANDÉE,

Possédant trois Presses typographiques, trois presses lithographiques, 8 à 10,000 kilogrammes de caractères, une centaine de cases et le matériel proportionnellement.

Faisant pour 25 à 30,000 f. d'affaires par année, livres en main, et possédant un matériel qui

Ce sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs; il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite. Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir se vend 3 fr. Les six flacons 15 fr. Affranchi.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.